



– PROGRAMME DE FORMATION –
AIPR
ENCADRANTS et CONCEPTEURS

Cadre réglementaire : formation obligatoire répondant à l'arrêté du 22/12/2015

OBJECTIFS

Aptitudes :

- Apprendre à connaître et observer son environnement de travail

Compétences :

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Différencier les évolutions de la réforme
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Vidéo projecteur
- Diaporama PowerPoint cours « marque jaune – mémoforma – AIPR pour les Encadrants et Concepteurs ».
- Formation théorique et pratique en salle, exercices et échanges
- Intervenant : Formateur habilité AIPR

EVALUATION DES STAGIAIRES

- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM
- Après examen délivrance d'une attestation de compétence et d'une attestation de fin de formation individuelle

PROGRAMME

Conforme l'arrêté du 22/12/2015

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Présentation de la réforme anti-endommagement
- Le rôle du maître d'ouvrage
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les ressources documentaires sur la réforme
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Le formulaire commun DT DICT
- Le récépissé commun et les délais à respecter
- La déclaration conjointe DT DICT
- Les ATU (avis de travaux urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires

Validation de la formation

MODALITES DE DEROULEMENT

- Dates : à définir.
- Durée : 1 jour – 7 heures.
- Tarif : à partir de 190.00€ HT/ Personne.
- Lieu : Salle de réunion
- Pour toute personne devant travailler à proximité des réseaux aériens et souterrains.
- Prérequis : être âgé au minimum de 18 ans, savoir comprendre, lire et parler la langue française. Un registre d'accessibilité est tenu à l'accueil d'A2CF pour toute personne en situation de handicap.
- Débouchées dans le secteur du bâtiment et du BTP, permet un maintien ou une montée en compétence dans l'entreprise ou son secteur d'activité
- Participants :
 - Merci de nous communiquer la liste des personnes inscrites.
 - Groupe : 12 participants au maximum
- Prérequis : personne sachant lire et parler le français
- Formation INTER – INTRA – INTER/INTRA